




Annexe 1 - ORGANISATION D'UNE EPREUVE CYCLISTE F.S.G.T

VOS DÉMARCHES & OBLIGATIONS

mise à jour le 27/01/15

QUOI ?	QUAND ?	A QUI ?	Comment ?	DOCUMENTS à joindre	DELAIS	OBSERVATIONS
ASSURANCE R.C Organisateur	Obligatoire. Si possible, la souscrire avant dépôt du dossier en préfecture.	FSGT - contact latifa.nassar@fsgt.org - 01 49 42 23 29	voir imprimé demande assurance FSGT - (Annexe 1) - Toutes les infos sur http://www.fsgt.org	Circuit & règlement de l'épreuve	L'attestation d'assurance est à présenter à la préfecture au plus tard 6 jours francs avant le début de la manifestation	ne pas tenir compte du délai de 15 jours avant l'épreuve annoncée dans la fiche, compte tenu du délai de six jours accordée par la préfecture
DEMANDE d'AUTORISATION	Lorsqu'il y a classement et lorsque l'épreuve emprunte une voie publique ou ouverte à la circulation publique .	Préfecture(s) concernée(s)- plus de 20 ajouter ministère de l'intérieur	imprimé format selon préfectures	Voir imprimé demande d'autorisation. Joindre aussi copie de l'avis de la FFC ou copie de la demande et en absence de l'attestation d'assurance un courrier vous engageant à envoyer cette dernière dans les délais impartis.	2 mois avant si une seule préfecture et 3 si plusieurs préfectures	Attention: La notion d'utilisation de sites ou chemins privés et communaux n'est pas incompatible avec voie ouverte à la circulation publique. Renseignez vous. 200 participants maximum sauf Cyclo sportive
AVIS de la Fédération déléguataire	Lorsque l'épreuve emprunte une voie publique et est soumise aux dispositions du code du sport	Comité Régional FFC - 2 bis chemin St-Agne - 31520 Ramonville St-Agne - 05.62.88.27.40 - comite-midi-pyrenees@wanadoo.fr	Lettre R.A.R ou courriel + imprimé demande d'avis .	tracer de la course avec repérage des signaleurs.	La fédération a un délai d'un mois pour émettre son avis.	Il s'agit d'un avis et non d'une autorisation
ASSURANCE "Individuelle accident"	Vous pouvez accueillir des non licenciés FSGT. Si vous choisissez cette option, le code du sport vous oblige à informer ces participants de l'intérêt de souscrire une assurance "Individuelle Accident" et de leur en proposer une qu'ils peuvent refuser. S'ils refusent vous devez assurer la traçabilité de ce refus. Pour ls assurer et ainsi éviter tous risques et être en conformité avec la loi, vous devez souscrire l'option complémentaire"individuelle accident" via la F.S.G.T - Contact latifa.nassar@fsgt.org - fax 01.49.42.23.60 -tél: 01.49.42.23.39		voir imprimé demande assurance FSGT - Toutes les infos sur http://www.fsgt.org		au plus tard 15 jours avant l'épreuve. Il est conseillé de le faire en même temps que la demande de R.C organisateur. Il est obligatoire d'envoyer, dès le lendemain de l'épreuve, le bordereau de déclaration des participants non assurés par fax au 01.49.42.23.60 ou par courriel à latifa.nassar@fsgt.org	Tarifs :Voir document modalités et fonctionnement R.C organisateur sur le site fsgt.org ou en vous adressant à la commission.

SECOURS & SÉCURITÉ

Signalisation	Le Fléchage ou le marquage au sol doit être effectué: réglementairement, efficacement, très lisiblement de façon à ce que concurrents et suiveurs n'aient aucune hésitation quant à la direction à prendre. (peinture blanche interdite)						
Dispositif de secours pour apporter les premiers secours en cas d'accident.	Obligatoire pour toute course en circuit. Ce dispositif minimum suffit pour les circuits de 12 km et moins.				Dispositif = 2 secouristes majeur PSC1 identifiables de l'organisation et du public a un emplacement défini et connu de toute l'organisation, équipés d'une trousse médicale de 1er secours et de moyens de communication adaptés au circuit. Un véhicule dédié aux déplacements des deux secouristes sur le circuit pour les circuits de 12 km et moins.		
Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure	LE DPS P.E est obligatoire pour les circuits de plus de 12 kms ou ville à ville ou par étapes.				DPS Statique, Dynamique, Mixte ou Ambulance. Le choix de l'AMBULANCE est conseillé. La convention passée avec avec l'organisme de secours est à fournir à la Préfecture.		
Médecin	Un médecin présent pour les circuits de 20kms et plus ou ville à ville ou par étapes.						
Signaleurs	Ils sont titulaires du permis de conduire en cours de validité. La liste, si possible, en sera fournie avec la demande d'autorisation. Néanmoins vous pourrez déposer celle-ci , au plus tard, 3 semaines avant la date de l'épreuve. Equipés de chasuble haute visibilité, d'un K10 et muni d'une copie de l'arrêté. Ils sont mis en place 1/4h avant le départ et relevés après le passage de la voiture "balai". Pour les épreuves avec strict respect du code de la route , seuls les signaleurs à poste fixe sont admis. Pour les épreuves avec Priorité de passage , les signaleurs volants sont autorisés				Leur mission: Respect du code de la route: Rappeler les Règles de respect du code de la route aux participants, Priorité de passage: prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course.Ils peuvent stopper momentanément la circulation chaque fois que cela est nécessaire." Attention, " ils ne disposent pas de pouvoirs de police..."		
Véhicules	Une voiture ouvreuse surmontée d'un panneau "Course cycliste" et équipée d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée. une voiture balai équipée d'un panneau " fin de course" et d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée. Ce dispositif minimum suffit pour les circuits de 3 km et moins. Au-delà, il doit être complété par des véhicules intercalés(Motos de préférence). Tous les véhicules sont équipés de moyens de liaison.						La possibilité est donnée à l'organisateur d'assurer les véhicules suiveurs qu'il a affrétés spécialement pour transporter les personnes chargées de veiller à la régularité de l'épreuve, assurer le dépannage, l'information et la sécurité. Tous les véhicules doivent circuler feux de croisement allumés.